ORA ET LABORA

CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE VEVEY

ASSEMBLEE GENERALE BIENNALE DE LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE VEVEY

DU 27 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

---

332 membres sont présents.

Plus de cinquante personnes se sont excusées, parmi lesquelles les Conseillers Daniel Dufaux et Olivier Viret ainsi que les Conseillers honoraires Jean-Claude Campiche, Philippe Emery, Jean Duboux et Philippe Petitpierre.

1. Accueil par M. l'Abbé-Président

M. l'Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons, François Margot, salue les nombreux membres présents et en particulier l'Abbé-Président honoraire André Châtelain. Il souhaite également la bienvenue à M. François Pugliese, président de l'Association MaFevi, invité.

La convocation et l'ordre du jour proposé par le Conseil ont été adressés, dans les délais statutaires, à tous les membres. Sans contestation à l'égard des formalités de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Sont désignés en qualité de scrutateurs MM. Alain Maillard et Martin Eichenberger. Tous deux acceptent leur nomination.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant toute opération, l'Abbé-Président rappelle la mémoire du Conseiller honoraire Daniel Schmutz, décédé le 29 octobre 2022. Le Conseil de la Confrérie des Vignerons a rendu hommage à Daniel Schmutz en louant son engagement pour la cause de la Confrérie des Vignerons et celle des Fêtes des Vignerons, sa sagesse, sa capacité de synthèse, son humour et sa grande culture. L'assemblée est priée de se lever pour honorer sa mémoire.

2. Prestation de serment par les nouvelles Consœurs et les nouveaux Confrères

Quatre filles de membres qui ont demandé à être reconnues au sein de la Confrérie des Vignerons, prêtent le serment prévu par les Statuts. Il s'agit de Noémie Cuénod, Julie Leyvraz, Seraïna Bernard et Camille Gross. Puis c'est au tour de neuf nouvelles et nouveaux membres, déjà agrégés par le Conseil, d'être à leur tour accueillis au sein de la Confrérie après leur prestation de serment, soit Sébastien Groux, Antoine Vauthey, Olivier Conne, Marjorie Bonvin, Aurélie Pittet-Perrin, Marie-Laure Jung, Constant Jomini et Anne Grobéty. Francesco Boraley, nouveau membre agrégé, absent en début de séance, prêtera serment à l'issue de celle-ci.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2022

Soumis à discussion, le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2022, dont la lecture a été rendue disponible sur le site Internet de la Confrérie des Vignerons, ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Rapport de gestion et comptes 2021 et 2022

L'Abbé-Président donne lecture du rapport de gestion 2021-2022 (dont chacun peut prendre connaissance en consultant le site Internet de la Confrérie des Vignerons sous la rubrique https://www.confreriedesvignerons.ch/presentation/documents/).

La parole est ensuite donnée au Connétable, Jean-Christophe Gross, pour la présentation des comptes de la Confrérie des Vignerons et de la Fondation de la Confrérie des Vignerons portant sur les exercices 2021 et 2022. Tous les membres présents en ont reçu un exemplaire distribué à l'entrée de la salle. Ils figurent en annexe du présent procès-verbal destiné aux archives de la Confrérie des Vignerons.

Parmi les éléments clé, il convient de relever le résultat définitif de la Fête des Vignerons 2019 dont la perte effective se monte à CHF 10'484'571.-. Les comptes de la Fête des Vignerons 2019 sont désormais définitivement bouclés.

Concernant la Confrérie des Vignerons, l'exercice 2021 se solde par un excédent de charges de CHF 158'923.-, alors que celui de 2022, grâce à l'introduction de la cotisation annuelle et malgré les coûts de la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire et d'une Triennale, se solde par un excédent de charges de CHF 19'494.-.

Le Fonds de réserve constitué pour la prochaine Fête des Vignerons a bénéficié de quelques dons et des versements de CHF 50'000.- en 2021 et en 2022 effectués par l'Association MaFevi. Il s'élevait à CHF 52'187.- au 31 décembre 2021 et à CHF 102'207.- à la même date en 2022. Ce Fonds fait l'objet d'un dépôt sur un compte dédié auprès de la Caisse d'Épargne Riviera.

Le Connétable relève qu'au 31 décembre 2022, 1'229 membres de plus de 25 ans se sont acquittés d'une cotisation, ce qui représente un montant de CHF 184'350.-.

Ainsi, le capital de la Confrérie des Vignerons au 31 décembre 2020 (CHF 1'577'736.-) se trouve modifié par les excédents de charges de l'exercice 2021 (CHF 37'631.-) et de l'exercice 2022 (CHF 3'166.-), d'où un capital au 31 décembre 2022 de CHF 1'536'939.-.

Mis en discussion par l'Abbé-Président, les comptes 2021 et 2022 de la Confrérie des Vignerons ne suscitent aucune remarque.

Le Connétable Jean-Christophe Gross présente ensuite les comptes 2021 et 2022 de la Fondation de la Confrérie des Vignerons.

Il rappelle que la vigne de La Doges, d'une superficie de près de 18'000 m^2, est estimée fiscalement à CHF 165'000.- et l'immeuble de la rue du Château à CHF 2'800'000.-. Il fait remarquer, entre autres, que l'état locatif, à nouveau complet dès l'exercice 2022, présente des recettes de CHF 271'628.-. Les frais d'entretien ont été inférieurs au budget, avec peu de grosses dépenses en 2022, tout comme celles liées au Musée. Il rappelle que la Fondation est partiellement fiscalisée, sur la partie de ses activités non-muséales notamment.

Le bénéfice de la Fondation pour l'exercice 2022 s'élève à CHF 17'961.- au 31 décembre 2022 et de CHF 31'890.- au 31 décembre 2021. Ainsi, les fonds propres de la Fondation de la Confrérie des Vignerons atteignent CHF 2'150'848.- au 31 décembre 2022 alors qu'ils se chiffraient à CHF 2'132'887.- au 31 décembre 2021 (et à CHF 2'100'997.- au 31.12.2020).

Les comptes 2021 et 2022 de la Fondation de la Confrérie des Vignerons sont également mis en discussion par l'Abbé-Président. Ils ne suscitent pas de commentaire.

L'Abbé-Président met un terme à la discussion après l'avoir ouverte sur l'ensemble des rapports présentés.

Consultée, l'Assemblée générale prend les décisions suivantes :

- le Rapport de gestion 2021-2022 présenté par le Conseil de la Confrérie des Vignerons est accepté (à l'unanimité) ;
- il est pris acte des Rapports de révision 2021-2022 (des comptes de la Confrérie des Vignerons et de ceux de la Fondation de la Confrérie des Vignerons) présentés par la Fiduciaire José Giavazzi SA (à l'unanimité) ;
- les comptes 2021-2022 de la Confrérie des Vignerons sont adoptés (à l'unanimité) ;
- les comptes 2021-2022 de la Fondation de la Confrérie des Vignerons sont adoptés (à unanimité) ;
- la décharge est donnée au Conseil de la Confrérie des Vignerons pour sa gestion des exercices 2021-2022 de la Confrérie des Vignerons et de la Fondation de la Confrérie des Vignerons (à l'unanimité).

L'Abbé-Président remercie l'assemblée de sa confiance.

5. Élections statutaires

- Réélection de sept membres du Conseil

L'Abbé-Président rappelle que, selon les dispositions statutaires, les mandats du tiers des membres du Conseil de la Confrérie des Vignerons doivent être renouvelés tous les deux ans. Ainsi, la série sortante de cette année se compose de MM. les Conseillers Stéphane Krebs, Pierre Monachon, Vice-Président, Jean-François Neyroud, Jean-Daniel Porta, Olivier Steimer, Olivier Viret et Laurent Wehrli. C'est par une élection groupée et unanime qu'ils sont reconduits dans leur fonction sous les applaudissements.

- Élection de six nouveaux membres du Conseil

Comme le mentionne le rapport de gestion, deux membres du Conseil auraient déjà dus être remplacés antérieurement. Il s'agit de feu Denis Fauquex et d'Henri Olivier Badoux. De plus, quatre Conseillers accèdent à l'honorariat en raison de leur âge. Lors de sa dernière séance, le Conseil leur a déjà rendu hommage.

François Margot rappelle le parcours au sein de la Confrérie des Vignerons des Conseillers suivants :

- Henri Olivier Badoux a demandé, il y a deux ans déjà, à rejoindre les rangs des Conseillers honoraires. Reconnu en 1980, il est entré au Rière-Conseil en 1989 et au Conseil en juin 1997. Membre de la Commission des vignes, il a été membre de la Commission Vins de la Fête des Vignerons 1999.
- Le siège de Denis Fauquex est vacant à la suite de son décès, en septembre 2020. Denis Fauquex a été reconnu en juin 1995 et est entré au Conseil le 30 juin 2017 où il a intégré la Commission des vignes. Lors de la Fête des Vignerons 2019, il fut le porte-drapeau du Corps des Cent Suisses.
- Daniel Willi a été agrégé en 1987. Il entre au Conseil le 17 juin 2005. Il fut, durant 24 ans (1994-2018), le Secrétaire de la Commission des vignes à la suite de Jean Francey. Il préside la Commission du Château. A l'occasion de la Fête des Vignerons de 1999, il fut président de la Commission Billetterie en accomplissant avec brio un travail gigantesque ainsi qu'ingénieur civil en charge de la construction du mât central de l'arène. Lors de la Fête des Vignerons de

2019, il a fait partie du Conseil exécutif tout en présidant la Commission Infrastructures, Constructions, Plateformes lacustres et en veillant à l'organisation des parkings des véhicules. Il a été une pièce maîtresse du succès de la Fête de 2019 et de toute sa logistique. On ne saurait passer sous silence tout ce que la Confrérie des Vignerons lui doit et l'excellence de son travail qui est unanimement reconnue.

- Luc Massy a été reconnu en 1975. Il est entré au Conseil le 17 juin 2005 et siège au sein de la Commission des vignes. Lors de la Fête des Vignerons 2019, il a été président de la Troupe d'Honneur et a vu avec bonheur son vigneron-tâcheron accéder à la plus haute distinction.
- Jean de Gautard doit également rentrer dans le rang, atteint par la limite d'âge imposée aux membres du Conseil. Reconnu en 1972, il entre au Conseil le 24 juin 2011. Lors de la Fête des Vignerons de 1999, il fut membre du Comité des Ventes. À l'occasion de la Fête des Vignerons 2019, il fut membre du CODIR et président de la Commission Juridique. Jean de Gautard a également fait preuve d'un engagement remarquable à l'égard de la Confrérie des Vignerons qu'il compléta en étant membre accompagnant de la Commission des vignes.
- Enfin, François Margot quittera également ses fonctions dès le lendemain de la Biennale.

Ainsi, ce sont six membres du Conseil qui doivent être remplacés. La nomination, lors d'une Assemblée générale, d'un nombre aussi important de nouveaux Conseillers constitue une occasion exceptionnelle de renouvellement des rangs du Conseil de la Confrérie des Vignerons. A la hauteur de l'enjeu, un travail important de définition des besoins et des compétences recherchées a été entrepris par une Commission de sélection ad hoc, présidée par le Vice-Président Pierre Monachon. Celle-ci s'est réunie à de nombreuses reprises dans le but de proposer des candidatures qui ont été admises par le Conseil de la Confrérie des Vignerons pour être soumises à l'appréciation de la présente Assemblée générale. Un quart des rangs du Conseil devrait ainsi être renouvelé par l'élection de personnalités montrant les qualités et compétences requises tout en manifestant un intérêt et une volonté de s'engager pour la cause de la Confrérie des Vignerons.

L'Abbé-Président rappelle que l'usage veut que les rangs du Conseil soient formés de personnalités issues pour moitié du monde viticole et pour moitié de proches des propriétaires de vignes.

Ainsi, au terme de cette sélection, l'Abbé-Président présente les candidatures suivantes :

- **Delphine Morel**, née en 1986, est domiciliée à Chardonne. Après une première formation commerciale, elle entreprend des études viti-vinicoles dès 2010, obtient un Bachelor d'œnologie à Changins en 2014 avant de rejoindre, en 2015, le domaine familial de Chardonne dont elle reprend l'exploitation en 2020.
- **Constant Jomini**, né en 1976, est également vigneron, à Chexbres. Après une formation de viticulteur-encaveur dans les années 1990, il entame des études à Changins et à la Station fédérale de Caudoz. Il reprend, en location, le domaine familial en 2001, puis en devient propriétaire en 2011. Depuis lors, il en assure le développement avec la collaboration de son épouse tout en attachant une grande importance à la défense de sa profession, du patrimoine et du vignoble de Lavaux.
- **Léonard Pfister**, né en 1980, domicilié à Lully-sur-Morges, est également un représentant du monde de la vigne. Originaire d'une famille d'arboriculteurs-viticulteurs de la Côte, il effectue des études à Changins au début des années 2000. Depuis 2005, Léonard Pfister est collaborateur du groupe Schenk. En 2009, il est nommé chef de cave auprès d'Obrist SA à Vevey avant de devenir l'œnologue des deux sociétés Obrist SA et Testuz SA dès 2018. Lors de la Fête des Vignerons de 2019, il a vinifié une partie des vins de la Fête et a été membre de la Commission des vins.

- **Delphine Rivier**, née en 1976, domiciliée à Lausanne, montre un cursus remarquable dans le monde de la culture. Archéologue de formation, elle a été responsable des éditions de l'École suisse d'archéologie en Grèce, a dirigé les Musées de Pully depuis 2009 et est membre de diverses fondations gravitant autour de l'art et de la culture. Elle est, parmi d'autres fonctions, membre de l'Association Lavaux Patrimoine mondial et de la Fondation Buttin de Loës.
- **Stéphane Commend** est né en 1971 et vit au Mont-sur-Lausanne. Après avoir suivi des études d'ingénieur civil à l'EPFL couronnées, en 2001, par un doctorat, il est directeur du bureau d'ingénieurs conseils GeoMod et professeur associé à la HEIA-FR, HES-SO Fribourg. Il est très proche de la Confrérie des Vignerons en raison d'une longue histoire familiale.
- **Pierre Smets**, né en 1974, habitant Chailly-sur-Montreux, est journaliste de formation. Il a travaillé jusqu'en 2007 à la RTS avant d'être engagé par la Ville de Vevey comme chargé de communication puis au titre de Secrétaire municipal adjoint. Depuis 2016, il est l'administrateur de la Fondation de la Saison culturelle de Montreux et a complété sa formation par un DAS en gestion culturelle.

Ces candidatures présentées, la discussion est ouverte par l'Abbé-Président. Il n'y a pas d'autres propositions. La discussion n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à procéder à l'élection de la même manière que pour les Conseillers sortants, soit par acclamation. Les nouveaux membres du Conseil sont ainsi élus sous de chaleureux applaudissements. L'Abbé-Président les en félicite en leur souhaitant, au nom de la Confrérie des Vignerons, le plus grand plaisir dans l'accomplissement de leur nouveau mandat et leur engagement au service de la Confrérie des Vignerons.

6. Organisation du Conseil

Pour traiter ce point de l'ordre du jour, l'Abbé-Président François Margot cède la parole au Vice-Président Pierre Monachon.

Ce dernier commence par rendre un hommage appuyé à François Margot et à son action en faveur de la Confrérie des Vignerons. Né en 1953, ce dernier atteint cette année la barre fatidique des septante ans prévus par les statuts. François Margot a été reconnu en 1970, il est entré au Rière-Conseil en 1997 et au Conseil en 2001. Il a été élu Abbé-Président par le Conseil en juin 2012. Pierre Monachon remarque que François Margot a la fonction d'Abbé-Président dans le sang, avec un arrière-grand-père et, avant lui, un arrière-arrière-grand-père qui ont assumé cette charge. En 1977, François Margot a œuvré aux côtés de son père, Maurice, au sein de la Commission des costumes. En 1999, il sera Vice-Président de cette même commission. Abbé-Président en charge de l'organisation de la Fête des Vignerons 2019, il va assumer tous les soucis et les responsabilités liés à sa fonction. Par son élocution remarquable et son vocabulaire choisi, il a charmé et marqué tous ses interlocuteurs tout comme par sa forte personnalité. Pierre Monachon se plait encore à relever que sa tâche n'a pas été aisée en 2019 et qu'il a su faire preuve d'une grande patience et de beaucoup d'abnégation pour parvenir à travailler jusqu'au bout avec Daniele Finzi Pasca. Heureusement, la Fête des Vignerons fut tout à fait exceptionnelle, ce qui lui a permis d'atténuer des moments bien compliqués. François Margot a fait preuve, tout au long de sa carrière au service de la Confrérie des Vignerons, d'un engagement et d'un dévouement sans faille. Pierre Monachon termine en assurant l'assemblée que l'Abbé-Président sortant a été dignement remercié lors du dernier Conseil. C'est par une longue standing ovation que l'assemblée salue l'action de l'Abbé-Président François Margot et le remercie.

Le Vice-Président informe l'assistance que pour remplacer François Margot, le Conseil s'est approché du Conseiller Nicolas Gehrig. Né en 1978, il a été élu au Conseil en 2013. Il dirige une entreprise fort

connue sur la place de Vevey. Nicolas Gehrig s'est fortement impliqué dans la vie de la Confrérie des Vignerons et dans l'organisation de la Fête des Vignerons 2019. Il a joué un rôle important dans la gestion de l'après-Fête et dans la création de l'Association MaFevi. Par son âge, il peut envisager d'être l'Abbé-Président qui dirigera la prochaine Fête des Vignerons.

D'un caractère enjoué, c'est un rassembleur, dynamique et sportif. Pour le Conseil, il représente le candidat idéal. Nicolas Gehrig a accepté avec bonheur et plaisir ce poste à lourde responsabilité après avoir été élu à l'unanimité par le Conseil lors de sa séance du 13 juin 2023. Le Conseil lui souhaite une belle carrière d'Abbé-Président.

Des applaudissements nourris suivent l'annonce de l'élection de Nicolas Gehrig au titre d'Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons.

Le nouvel Abbé-Président prend la parole pour dire sa fierté et l'honneur qui lui est fait de pouvoir se présenter devant l'assemblée en tant que nouvel Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons. Il tient à remercier ses collègues du Conseil qui lui ont témoigné leur confiance en le choisissant pour diriger la Confrérie des Vignerons durant les années à venir. Il mesure pleinement la responsabilité qui lui est confiée et promet de tout mettre en œuvre pour en être digne.

Son attachement à la Confrérie s'est construit sur la durée. Il est devenu Confrère par filiation en 1995, à tout juste 17 ans. Il y a dix ans, en 2013, à l'âge de 35 ans, cette même assemblée l'a élu comme membre du Conseil. Cela a été le début d'une formidable aventure qui lui a permis de s'impliquer pleinement dans la vie de la Confrérie et en particulier de contribuer, de l'intérieur, à l'organisation de la Fête de 2019. Cette expérience a été grandement formatrice. Elle lui a permis de prendre conscience de son lien et de son envie de protéger la Confrérie sur le long terme. L'amour de la région, de ses traditions et ce lien émotionnel fort avec la vigne et les femmes et les hommes qui y travaillent constituent la raison d'être de son engagement.

Il tient à féliciter les six nouveaux membres du Conseil élus ce jour. Il se réjouis de les accueillir et de pouvoir collaborer avec eux, dès cet été, et les remercie d'avance de leur engagement.

Il se plait à souligner que, bien qu'une prochaine Fête des Vignerons paraisse encore lointaine, il y a déjà du pain sur la planche !

Quatre ans après la Fête de 2019, la Confrérie est aujourd'hui retournée à ses missions courantes liées principalement aux visites des vignes et à la gestion de son patrimoine. Il énumère brièvement les pistes et les objectifs qu'il entend fixer pour ces prochaines années :

- donner plus de visibilité au travail de la Confrérie,
- renforcer les liens, avec les membres, avec la population, avec les autorités et avec les acteurs de la viticulture régionale,
- soutenir la mise en valeur du patrimoine de la Confrérie et valoriser la reconnaissance obtenue de l'UNESCO,
- et construire une vision claire et une structure solide en prévision du lancement de l'organisation d'une prochaine Fête des Vignerons.

Le calendrier de ces prochaines années commence à se dessiner. Les grands jalons en seront les cérémonies Triennales de 2025, 2028, 2031 et 2034. L'édition de juillet dernier a démontré la pertinence d'organiser ces célébrations en public. C'est une formidable opportunité de mettre en lumière le travail de la Confrérie, de rappeler la raison d'être des Fêtes des Vignerons au grand public et de renforcer les liens entre la population et les travailleurs de la vigne.

Au-delà de ces grands jalons, bien d'autres activités devront être menées. Il en profite pour remercier l'association des Amis de la Fête (MaFeVi), avec qui il s'agira de collaborer encore plus

étroitement dans le futur. Cette association, née à l'issue de la Fête de 2019, a un rôle primordial à jouer pour aider à faire rayonner la Fête des Vignerons et également maintenir le lien avec toutes les personnes (et organisations) qui se sentent liées, de près ou de loin, à la Fête des Vignerons. Il estime que de rassembler des ressources humaines et financières indispensables à l'organisation d'une prochaine Fête est un objectif noble. Il tient à remercier M. Pugliese, le Président de MaFeVi, présent, ainsi que les membres du comité qui serviront un verre à l'issue de cette assemblée.

Il remercie également tous les membres de la Confrérie de soutenir de belle manière la Confrérie. Plus que jamais, elle a besoin de leur présence à ses côtés. Il se réjouit qu'ensemble, tous œuvrent pour l'accompagner au mieux durant les décennies à venir.

Enfin, il remercie chaleureusement les Conseillers sortants et dit tout le plaisir qu'il a eu à pouvoir travailler avec eux. Ses remerciements s'adressent en particulier à l'Abbé-Président, François Margot, qui n'a jamais rien lâché. Grâce à lui et à son style inimitable, chacun a pu vivre une Fête des Vignerons sublime et il mérite la reconnaissance de chacun. Un même amour pour la Confrérie des Vignerons unit les deux hommes. Nicolas Gehrig aime à penser que François Margot sera un Abbé-Président honoraire sur lequel on pourra compter. Il lui adresse ses meilleurs vœux de santé, tout comme à la Confrérie des Vignerons et à l'ensemble de ses membres.

Après de chaleureux applaudissements, François Margot reprend la parole et le fil de l'ordre du jour.

7. Divers

L'Abbé-Président sortant procède à la prestation de serment du nouveau Confrère, Francesco Boraley, arrivé avec retard.

Il remercie Sabine Carruzzo, cheville ouvrière de l'organisation de cette assemblée, les propriétaires des domaines dont les vigneronne et vignerons ont été couronnés lors de la Fête de 2019 et qui offrent les vins servis lors de l'apéritif, l'association MaFevi qui le dote généreusement et les membres de son Comité qui vont s'en faire les échansons.

Sans autres divers, l'Abbé-Président met un terme à l'assemblée à 19h25.

Un apéritif est servi à son issue.

L'Abbé-Président

François Margot

La Secrétaire

Sabine Carruzzo

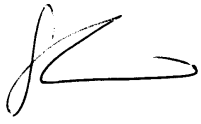

Vevey, le 27 juin 2023